

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 24 avril (24/04/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Pierre FONTANIE, **Conseiller Municipal.**

Mme Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.

14-24 Avril 2014
COMMISSION COMMUNICATION

Rapporteur : M. Le MAIRE

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 29 AVR. 2014

CASTELSARRASIN - 82

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire ministérielle du 24 mars 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Outre Monsieur le Maire, Président de la Commission communication, 11 membres sont à désigner.

Il est proposé au Conseil Municipal :

MM. Colette ROLLET, Sabine AUGÉ, Jean-Luc HENRYOT, Muriel VALETTE, Pierre FONTANIE, Christine HEMERY, Fabienne GASC, Michel CASSIGNOL, Gérard VALLES, Valérie CLARMONT, Patrice CHARLES.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DESIGNE MM. Colette ROLLET, Sabine AUGÉ, Jean-Luc HENRYOT, Muriel VALETTE, Pierre FONTANIE, Christine HEMERY, Fabienne GASC, Michel CASSIGNOL, Gérard VALLES, Valérie CLARMONT, Patrice CHARLES en tant que membres de la Commission Municipale communication.

Pour copie conforme

Moissac le 29 avril 2014

Le Maire,




Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :